

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DeLaval Surface Coating Primer DPM B-component

### FS2054

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 10-janv.-2017

Date de révision : Sans objet

Numéro de révision:

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit**

DeLaval Surface Coating Primer DPM B-component

**Contient**

Benzyl alcohol ; m-xylylenediamine; 3-(Dimethylamino)-propylamine; Amine, polyethylenpolytriethylentetraminfracion

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**

Durcisseur

**Utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Contacteur le fabricant**

c/o DeLaval International AB  
PO BOX 39  
147 21 Tumba  
Sweden  
Tel + 46 08-530 66 000  
Email MSDS.EU@delaval.com

**Fournisseur**

France: DeLaval snc  
Omega Parc Bat. 5  
3 Bd Jean Moulin - CS40504  
78997 Elancourt  
France  
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:  
DeLaval N.V.  
Industriepark-Drongen 10  
9031 Gent  
Belgium  
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG  
Munchrutistrasse 2  
6210 Sursee  
Switzerland  
Tel (41) 926 6611

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence**

France:  
(33) 1 4005 4848

Belgique:  
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:  
+352 8002 5500

Suisse:  
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Acute toxicity - Oral	Catégorie 4. (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 4 (H332)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1. Sous-catégorie B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1. (H317)
Dangers physiques	Corrosif pour les métaux. (H290)

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008****Hazard Pictogram(s)****Mention d'avertissement**

DANGER

**Mentions de danger**

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H332 - Nocif par inhalation  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H290 - Peut être corrosif pour les métaux

**Conseils de prudence**

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

**Contient**

Benzyl alcohol ; m-xylylenediamine; 3-(Diméthylamino)-propylamine; Amine, polyéthylène polytriéthylentétraminfraction

**2.3. Autres dangers****3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Sans objet

**3.2. Mélange**

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	% en poids	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
--------------	-------	--------	------------	--------------------	-------------------------------

Alcool benzylique	202-859-9	100-51-6	20 - < 25	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332)	01-2119492630-38
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine	216-032-5	1477-55-0	5 - 10	Acute tox. 4 (H302) Acute tox. 3 (H331) Skin corr. 1B (H314) Eye dam. 1 (H318) Skin sens. 1 (H317) aquatic chr. 3 (H412)	01-2119480150-50-00 00
2,4,6-Tris(diméthylaminométhy- l)phénol	202-013-9	90-72-2	2 - 5	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	Aucune donnée disponible
Amine, polyéthylène polytriéthylène tetra- minfraction	292-588-2	90640-67-8	2 - 5	Acute tox. 4 (H302) Acute tox. 4 (H312) Skin corr. 1B (H314) Eye dam. 1 (H318) Skin sens. 1 (H317) aquatic chr. 3 (H412)	01-2119487919-13-xx xx
N,N-Diméthyl-1,3-propanedia- mine	203-680-9	109-55-7	2 - 5	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1 (H317) Flam. Liq. 3 (H226)	Aucune donnée disponible
Salicylic acid	200-712-3	69-72-7	2 - 5	Acute tox. 4 (H302) Eye dam. 1 (H318)	Aucune donnée disponible
Bis (diméthylamino) phenol	275-162-0	71074-89-0	< 1	Skin corr. 1C (H314) Eye dam. 1 (H318) Skin sens. 1 (H317)	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours.

#### Conseils généraux

Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### contact oculaire

En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

#### Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Ne pas utiliser de solvant ou de diluant. Consulter immédiatement un médecin.

#### Ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Boire beaucoup d'eau. Boire ensuite du lait, si possible. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements, placer la personne en position latérale de sécurité, allongée sur le côté.

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin.

#### Protection pour les secouristes

Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. En cas de poussière et/ou fumées respirables, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et impérativement un vêtement de protection contre les poussières.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Provoque des brûlures oculaires. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

#### Delayed Effects

irritation. Rougeur.

#### Effets d'une surexposition

Les symptômes peuvent se manifester à retardement. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Notes au médecin

Les symptômes peuvent se manifester à retardement. Traiter les symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre sèche, brouillard d'eau

#### Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Dangers spécifiques dus au produit chimique

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). L'échauffement des récipients peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Ne pas respirer les vapeurs. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

#### Autres informations

Voir Section 12 pour plus d'informations

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas contaminer l'eau superficielle. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Manipulation

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Mettre en place une ventilation adaptée. Éliminer les sources d'ignition. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

#### Remarques générales en matière d'hygiène

Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés doivent rester sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et le visage. Porter des lunettes de sécurité des vêtements de protection et des gants appropriés. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir éloigné des denrées alimentaires,

boissons et aliments pour animaux. Conserver à température ambiante. Conserver à une température inférieure à 40 °C. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des métaux. Corrosif pour les métaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Scénario d'exposition Sans objet  
Autres lignes directrices Sans objet

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0			STEL: 0.1 mg/m <sup>3</sup>		
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Alcool benzylique 100-51-6				TWA: 10 ppm TWA: 45 mg/m <sup>3</sup>	
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0		Ceiling: 0.1 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 0.1 mg/m <sup>3</sup> Skin	Ceiling: 0.02 ppm Ceiling: 0.1 mg/m <sup>3</sup> Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Alcool benzylique 100-51-6			TWA: 240 mg/m <sup>3</sup>		
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0	STEL: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	Skin TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>		Ceiling: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**

- Group: Worker  
Exposure route: Inhalation  
Exposure frequency: Long term (repeated)  
Critical Component: Benzylalcohol  
Type of effect: Systemic effect  
Value: 22 mg/m<sup>3</sup>

- Group: Worker  
Exposure route: Dermal  
Exposure frequency: Long term (repeated)  
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine  
Type of effect: Systemic effect  
Value: 0,33 mg/kg bw/d

- Group: Worker  
Exposure route: Inhalation  
Exposure frequency: Long term (repeated)  
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine  
Type of effect: Local effect  
Value: 0,2 mg/m<sup>3</sup>

- Group: Worker  
Exposure route: Inhalation  
Exposure frequency: Long term (repeated)  
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine  
Type of effect: Systemic effect  
Value: 1,2 mg/m<sup>3</sup>

- Group: Consumer  
Exposure route: Oral  
Exposure frequency: Short term (acute)  
Critical Component: Benzylalcohol  
Type of effect: Systemic effect  
Value: 20 mg/kg bw

- Group: Consumer  
Exposure route: Oral  
Exposure frequency: Long term (repeated)

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Critical Component: Benzylalcohol  
Type of effect: Systemic effect  
Value: 4 mg/kg bw  
- Group: Consumer  
Exposure route: Dermal  
Exposure frequency: Short term (acute)  
Critical Component: Benzylalcohol  
Type of effect: Systemic effect  
Value: 20 mg/kg bw  
- Group: Consumer  
Exposure route: Dermal  
Exposure frequency: Long term (repeated)  
Critical Component: Benzylalcohol  
Type of effect: Systemic effect  
Value: 4 mg/kg bw  
- Group: Consumer  
Exposure route: Inhalation  
Exposure frequency: Short term (acute)  
Critical Component: Benzylalcohol  
Type of effect: Systemic effect  
Value: 27 mg/m<sup>3</sup>  
- Group: Consumer  
Exposure route: Inhalation  
Exposure frequency: Long term (repeated)  
Critical Component: Benzylalcohol  
Type of effect: Systemic effect  
Value: 5,4 mg/m<sup>3</sup>  
- Group: Worker  
Exposure route: Dermal  
Exposure frequency: Short term (acute)  
Critical Component: Benzylalcohol  
Type of effect: Systemic effect  
Value: 40 mg/kg bw  
- Group: Worker  
Exposure route: Dermal frequency: Long term (repeated)  
Critical Component: Benzylalcohol  
Type of effect: Systemic effect  
Value: 8 mg/kg bw  
- Group: Worker  
Exposure route: Inhalation  
Exposure frequency: Short term (acute)  
Critical Component: Benzylalcohol  
Type of effect: Systemic effect  
Value: 110 mg/m<sup>3</sup>  
- Exposure route: Saltwater sediments  
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine  
Value: 0,043 mg/kg dw  
- Exposure route: Freshwater sediments  
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine  
Value: 0,43 mg/kg dw  
- Exposure route: Sewage treatment plant STP  
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine  
Value: 10 mg/l  
- Exposure route: Water  
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine  
Value: 0,152 mg/l  
- Exposure route: Saltwater  
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine  
Value: 0,0094 mg/l  
- Exposure route: Freshwater  
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine

Value: 0,094 mg/l  
- Exposure route: Soil  
Critical Component: Benzylalcohol  
Value: 0,456 mg/kg dw  
- Exposure route: Saltwater sediments  
Critical Component: Benzylalcohol  
Value: 0,527 mg/kg dw  
- Exposure route: Freshwater sediments  
Critical Component: Benzylalcohol  
Value: 5,27 mg/ kg dw  
- Exposure route: Saltwater  
Critical Component: Benzylalkohol  
Value: 0,1 mg/l  
- Exposure route: Freshwater  
Critical Component: Benzylalcohol  
Value: 1 mg/l  
- Exposure route: Soil  
Critical Component: 3-Aminopropyldimethylamine  
Value: 0,045 mg/kg dw

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées. Bouteille pour le lavage des yeux contenant de l'eau propre.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux  
Protection de la peau  
Protection des mains  
Protection respiratoire

Porter des lunettes de protection. écran facial. EN 166.  
Porter des gants/des vêtements de protection. (EN 374).  
Caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, PVC, Gants, (EN 374)  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Cartridge A2.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.  
Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Jaune, Marron
Odeur	Amine
Seuil olfactif	Aucune information disponible

#### Propriété

pH	<u>Valeurs</u> Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition	> 200 °C
point d'éclair	> 86 °C
Limite supérieure d'explosivité	13 Vol %
Limite inférieure d'explosivité	1.3 Vol %
Pression de vapeur	< 0.1 hPa (20°C)
Densité	1.03 g/cm <sup>3</sup> (20°C)
Hydrosolubilité	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	500 - 1500 mPas (25°C)

Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

**9.2. Autres informations****Teneur en COV** 20.8%**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Corrosif pour les métaux. Cuivre.

**10.2. Stabilité chimique****Stabilité** Stable dans les conditions normales.**10.3. Possibilité de réactions dangereuses****Possibilité de réactions dangereuses** aucun dans les conditions normales d'utilisation.**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

**10.5. Matières incompatibles****Matières incompatibles** Agents comburants forts, Acides forts, Bases, Métaux**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques. Oxydes de carbone.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

<b>Inhalation</b>	Nocif par inhalation. Provoque des brûlures. Irritant pour les voies respiratoires. L'effet de l'inhalation peut être différé.
<b>contact oculaire</b>	Corrosif. Provoque des brûlures.
<b>Contact avec la peau</b>	Corrosif. Provoque des brûlures cutanées. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Alcool benzylique	= 1230 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	5.4 mg/L ( Rat ) 4 h
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine	= 660 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	700 ppm ( Rat ) 1 h 2.4 mg/l ( Rat ) 4 h
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	= 1000 mg/kg ( Rat )	= 1280 mg/kg ( Rat )	
N,N-Diméthyl-1,3-propanediamine	= 922 mg/kg ( Rat )	= 600 µL/kg ( Rabbit )	> 4.31 mg/L ( Rat ) 4 h
Salicylic acid	= 891 mg/kg ( Rat )	> 2 g/kg ( Rat )	> 900 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h

<b>irritation</b>	Aucune information disponible.
<b>Corrosivité</b>	Provoque des brûlures oculaires et cutanées. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac.
<b>Sensibilisation</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Effets mutagènes</b>	Aucun effet important ou danger critique.
<b>Effets cancérogènes</b>	Aucun effet important ou danger critique.
<b>Effets sur la reproduction</b>	Aucun(e) connu(e)
<b>Effets sur le développement</b>	Aucun(e) connu(e)
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucune information disponible
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**



**12.1. Toxicité****Effets écotoxicologiques**

Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Alcool benzylique	EC50 = 35 mg/L 3 h	460: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 10: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	EC50 = 50 mg/L 5 min EC50 = 63.7 mg/L 15 min EC50 = 63.7 mg/L 5 min EC50 = 71.4 mg/L 30 min	23: 48 h water flea mg/L EC50
N,N-Diméthyl-1,3-propanediamine	56.2: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 57.5: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	122: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static	EC50 = 95 mg/L 17 h	59.5: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Salicylic acid		90: 48 h Leuciscus idus mg/L LC50 static		870: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 105: 24 h Daphnia magna mg/L EC50

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool benzylique	1.1
N,N-Diméthyl-1,3-propanediamine	-0.352
Salicylic acid	0 - 2.26

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non classé

**12.6. Autres effets indésirables**

Aucun(e) connu(e).

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur**Emballages contaminés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.**No de déchet suivant le CED** 07 02 08**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG/IMO****14.1 N° ONU**

3267

**14.2 Nom d'expédition**

3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a ( m-xylylenediamine )

14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Ems F-A, S-B Special precautions for user 274
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	-

**ADR/RID**

14.1 N° ONU	3267
14.2 Nom d'expédition	3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a ( m-xylylenediamine )
14.3 Classe de danger	8
Étiquettes ADR/RID	Hazard n° 80
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Tunnelcode E
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	-

**IATA/CAO**

14.1 N° ONU	3267
14.2 Nom d'expédition	3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a ( m-xylylenediamine )
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	-

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**EU Legislations**

Reg.1907/2006-REACH  
Reg.453/2010 That modify REACH  
Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations  
Dir. 2000/39/CE  
Dir. 1999/13/CE (COV)

*Inventaires internationaux*

**EINECS/ELINCS**

All components are listed or exempted

*Légende*

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Principales références de la littérature et sources de données**

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

**Date de préparation** 10-janv.-2017

**Remarque sur la révision**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**